

Nouvelles Visions

2002-2007 : REMETTRE LA FRANCE SUR LE BON CHEMIN

Une étude de la FONDATION CONCORDE (*)

avril 2007

(*) Avec le concours d'universitaires, d'élus et d'hommes et de femmes de l'entreprise

SOMMAIRE

Introduction

Première Partie – Des réformes fondamentales pour libérer l’avenir.

1. Revaloriser le travail pour rompre avec le chômage de masse
 - Un recul du chômage sans précédent
 - Libérer l’emploi : l’efficacité des politiques de l’emploi
 - Réhabiliter le travail
2. Maîtriser les finances publiques et amorcer la réforme de l’Etat

Deuxième Partie – Des politiques inscrivant la prospérité dans la durée.

1. Relancer l’économie et assurer sa croissance durable
 - Une politique de compétitivité industrielle et intellectuelle pour faire face à la mondialisation
 - Les initiatives pour les PME-PMI et le renforcement de l’entrepreneuriat
 - Des réformes fiscales profondes pour valoriser le travail et rendre la France plus attractive
2. Garantir l’approvisionnement énergétique
 - Maîtriser la production d’énergie et assurer l’indépendance de la France vis-à-vis de son approvisionnement énergétique
 - Développer les énergies renouvelables
3. Protéger l’environnement et promouvoir le développement durable

Troisième Partie – Pour une France exemplaire.

1. Les trois grands chantiers du mandat
 - Les politiques de santé pour une population mieux soignée
 - La politique en faveur de la dépendance
 - Une politique de sécurité efficace
2. Assurer la cohésion sociale et organiser la rénovation urbaine
3. Rationaliser l'aide aux pays pauvres et maîtriser les flux migratoires
 - Une aide au développement renforcée
 - Une politique de développement plus cohérente
4. Faire entendre la voix de la France dans le monde

Conclusion

INTRODUCTION

Deux mille ans d'une histoire particulièrement riche et foisonnante ont fait de la France un pays traversé de contradictions. Ces dernières sont parfois bloquantes, mais parfois aussi fructueuses, et restent le gage d'un dynamisme sans cesse renouvelé.

Tirillée entre son extraordinaire héritage et l'avenir, entre son attachement à l'égalité et son esprit d'initiative, entre sa passion pour la politique et son goût pour l'idéologie, la France a l'habitude de progresser par une sorte de dialectique où les contraires sont surmontés. Ce progrès ne se fait néanmoins jamais dans la facilité, et la centralité de notre pays accentue l'intensité des débats politiques. Nous sommes sans doute la seule société occidentale qui soit chaque année le théâtre de manifestations politiques massives. C'est là la manifestation la plus évidente d'un lourd héritage protestataire entretenu par des réseaux et des syndicats organisés. Ceux-ci d'ailleurs peuvent paralyser et faire trembler la Nation, comme on l'a vu à plusieurs reprises depuis vingt ans.

Notre pays, malheureusement, subit encore aujourd'hui les effets des antagonismes et des chocs de 1968 et 1981 et les conséquences de l'échec des méthodes socialistes que mettent en évidence les comparaisons internationales.

C'est très clair en ce qui concerne l'évolution comparée des taux de chômage et de pouvoir d'achat entre les pays de l'OCDE. Nous regrettons encore aujourd'hui que le bilan du collectivisme n'ait pas été fait en profondeur et avec publicité au lendemain de la chute du mur de Berlin, en 1993 par exemple. Nous pensons que cet exercice aurait rendu plus faciles les efforts du président et de ses gouvernements. Cela aurait également évité de faire endosser par la droite un état du pays peu satisfaisant et qu'elle n'a eu de cesse,

souvent dans l'adversité, de vouloir améliorer. Le socialisme, qui imprègne de nombreuses couches de notre société, est en effet incompatible avec l'extension indispensable de la conscience "sociale" individuelle. Il est en effet illusoire de croire qu'une bureaucratie très coûteuse et nécessairement imparfaite ne peut se substituer en toutes circonstances à la mobilisation des citoyens qui doivent dans une société moderne porter un regard sur le voisin en difficulté, ce qui implique aussi l'existence des ressources et des moyens d'aider.

C'est donc dans ce pays convalescent que le président Chirac gagna les élections de 2002. Le projet du candidat au lendemain de la présidentielle devait ainsi être mis en oeuvre dans un milieu plutôt hostile face à des opposants frustrés et une opinion publique influencée par des médias critiques. Il s'agissait de gouverner et de réformer sans trop effaroucher les héritiers du marxisme encore très présents et en évitant autant que possible de cristalliser les oppositions dans un pays qui n'a pas encore vraiment choisi sa voie.

Comment expliquer en effet que nous sommes le seul pays en Europe où perdure de façon étonnante plus de 15 % d'électeurs d'extrême gauche, et sans doute autant pour l'extrême droite ? Ce ne sont pas en effet les caractéristiques d'un pays apaisé ! Voilà le climat dans lequel le président reprenait la direction d'un pays et d'une économie qui venaient de se voir porter des coups très sévères en faisant par exemple adopter la réduction obligatoire du temps de travail, à contre-courant de l'évolution des autres pays du monde aux économies conquérantes.

Le gouvernement précédent de 1997 à 2002 avait bénéficié de facteurs extérieurs exceptionnellement porteurs et d'un taux de croissance très au-dessus de son niveau potentiel, tandis que les mesures qu'il prenait hypothéquaient l'avenir. Toutes les conditions n'étaient donc pas réunies pour faire du mandat 2002-2007 une période paisible. Le programme de redressement était copieux. Il fallait remettre de l'ordre, contenir les dérives, faire émerger les bonnes orientations et préparer l'avenir.

Première Partie

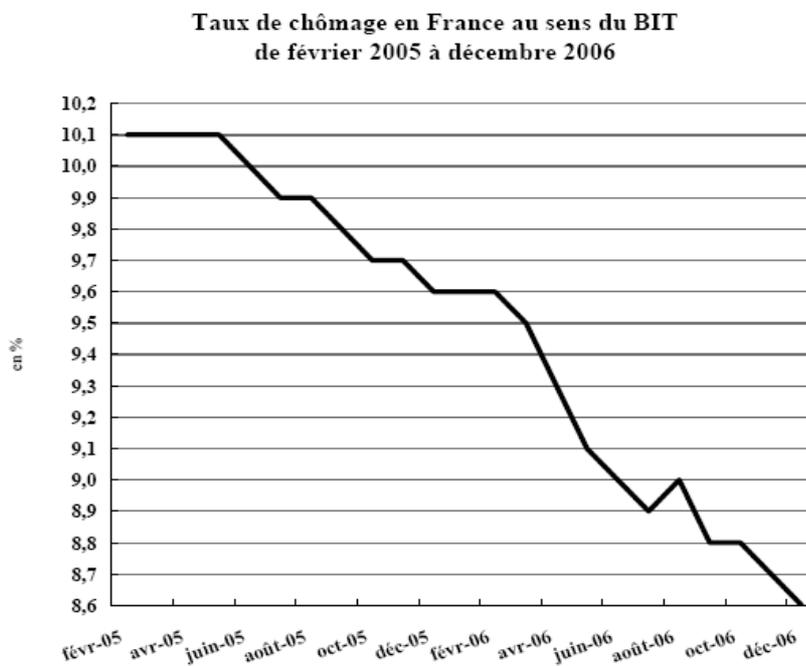
DES REFORMES FONDAMENTALES POUR LIBERER L'AVENIR

Le premier point marquant du bilan du quinquennat qui s'achève est que des réformes de fond y ont été abordées, créant elles-mêmes les conditions de possibilité d'autres réformes et permettant finalement à notre pays d'envisager son avenir avec optimisme.

1. Revaloriser le travail pour rompre avec le chômage de masse

La croissance doit s'appuyer sur l'emploi. Le renouvellement et la croissance des forces actives permettent de dynamiser la croissance. Le Gouvernement a agi tout au long de la mandature pour créer les conditions d'une croissance dynamique en libérant les contraintes qui pesaient sur l'emploi.

- *Un recul du chômage sans précédent*

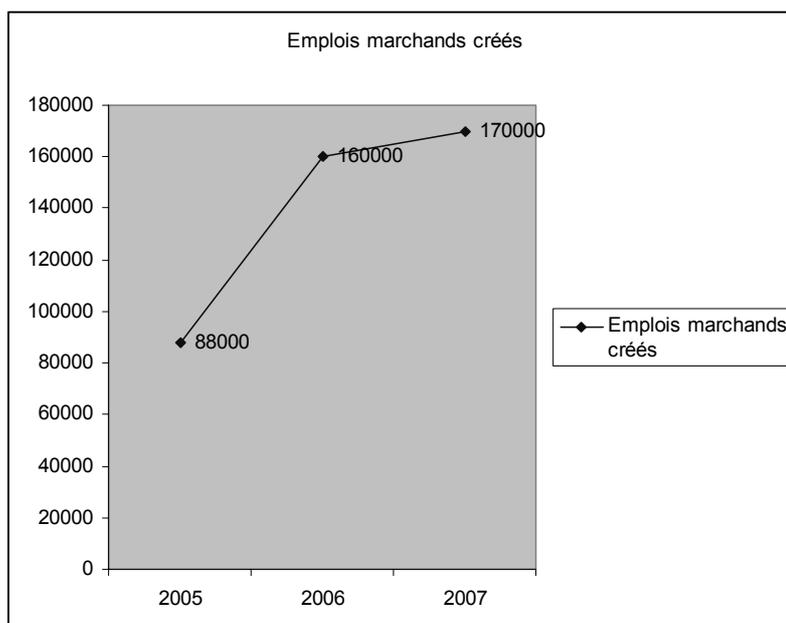


Malgré l'évidente mauvaise foi de nombre de commentateurs sur le sujet, les faits sont là : les politiques de lutte en matière de chômage ont été efficaces. Avec 8,5 % de taux de chômage en janvier 2007 (taux calculé par l'ANPE et l'INSEE au sens du BIT, seul indicateur faisant foi au plan international), la France connaît son taux le plus bas depuis 25 ans. Depuis le printemps 2005, 400.000 chômeurs ont retrouvé un emploi.

Le mérite des différents gouvernements de ce quinquennat est d'avoir atteint les objectifs qu'ils s'étaient fixés alors que la France traversait une période de croissance relativement faible.

Cette amélioration du niveau de chômage s'explique en grande partie par **la création d'emplois dans le secteur privé**, ce qui en garantit le caractère sain puisqu'elle ne saurait par conséquent être une amélioration en trompe-l'œil produite par la multiplication d'emplois publics :

- pour l'année 2006, on estime à 252.000 les créations d'emplois, dont 80 % dans le secteur privé : les excellents résultats de croissance du deuxième trimestre ont en effet accéléré la dynamique de l'emploi sur le second semestre, compte tenu des décalages habituels entre évolution de l'activité et évolution de l'emploi. En 2005, 160.000 emplois avaient été créés ;



- depuis trois ans, le nombre de création d'emplois marchands connaît une croissance importante : 88.000 en 2005, 160.000 en 2006, et une prévision de 170.000 en 2007 ;
 - 36.000 emplois ont été créés dans le secteur privé au quatrième trimestre 2006 (31 000 dans le seul secteur marchand).
- *Libérer l'emploi : l'efficacité des politiques de l'emploi*

Quelles sont les causes d'une telle évolution ? Des causes conjoncturelles pourraient être avancées, mais elles ne peuvent en aucun cas expliquer l'intégralité du phénomène. Il faut en effet rappeler que les taux de croissance enregistrés au cours des dernières années se situent nettement en dessous de ceux constatés lors des phases d'expansion des années 1999 à 2001, mais que le recul du chômage y est comparativement plus marqué.

En plus des causes conjoncturelles, il convient donc d'imputer une partie des progrès réalisés à la politique menée, et plus précisément aux différents leviers qui ont été actionnés.

Le premier levier a été celui de la réduction des freins à l'embauche, notamment dans les PME. **L'assouplissement des 35 heures ou le CNE** ont été, à ce titre, des mesures importantes. 720.000 CNE ont ainsi été signés depuis sa création, dont 10 à 30 % sont des créations nettes d'emploi, ce qui signifie que le CNE a contribué à créer entre 70 et 200.000 emplois nouveaux. C'est la preuve qu'il est possible de créer de l'emploi sans dépense publique supplémentaire, mais simplement en déverrouillant le marché du travail !

Parmi les autres éléments notables, on peut citer **la suppression des effets dissuasifs de seuils** et la mise en place du **chèque emploi TPE** pour simplifier les démarches administratives.

Un deuxième élément notable a été **la politique massive d'exonération de charges sociales pesant sur le travail peu qualifié**. Cela a eu pour effet de compenser les effets néfastes des 35 heures et de faire baisser le coût du travail, ce dernier élément étant, tous les économistes le reconnaissent, un facteur déterminant dans l'augmentation de l'offre d'emploi de la part des entreprises.

De plus, **une politique active en faveur de la création et du développement des entreprises** et notamment des PME, a été menée : sur ces douze derniers mois, 230.000 entreprises ont été créées, contre seulement 170.000 par an en moyenne sous le Gouvernement Jospin).

Faisant converger les objectifs économiques et sociaux, **le plan de développement des services à la personne** a été lancé en février 2006 avec l'objectif de parvenir à 500.000 créations d'emploi en trois ans.

La lutte contre l'inadaptation de notre structure économique passe aussi par des réformes profondes :

- **la réforme des retraites** a constitué un signal fort en direction des acteurs économiques : elle a placé au cœur des débats la nécessité de changement afin de promouvoir la valeur travail. La réforme des retraites devrait permettre, en allongeant l'âge de départ à la retraite, de conserver au cœur du tissu économique français une proportion plus importante de professionnels expérimentés. Cette réforme devrait à terme augmenter le taux d'emploi ;
- **le plan de cohésion sociale** a réalisé un effort massif sur la formation afin de permettre une meilleure adéquation de la demande et de l'offre de travail :
 - o plan pour l'emploi des seniors qui prévoit une bonification de la sur-cote, un recours facilité au cumul emploi-retraite et à la retraite progressive ou encore le CDD seniors ;
 - o pour ceux qui sont le plus éloignés du marché de l'emploi : une mobilisation sans précédent du service public de l'emploi pour instaurer un accompagnement personnalisé et mensuel de tous les demandeurs d'emploi (convention tripartite Etat-ANPE-Unedic) ;
 - o pour les salariés licenciés : expérimentation du contrat de transition professionnelle pour donner corps à la notion de sécurisation des parcours professionnels ;
 - o pour les jeunes : des mesures immédiatement applicables pour renforcer les voies d'accès à l'emploi en entreprise pour les jeunes en difficulté.

- **le plan apprentissage** a pour objectif de former 500.000 apprentis d'ici à la fin 2009. Cela permettra de fournir aux entreprises les personnels formés dont elles ont besoin tout en réduisant le taux de chômage des jeunes, largement dû comme on le sait à une absence de qualification ;
- la modernisation du service public de l'emploi a été entreprise. Elle a déjà permis une meilleure articulation entre l'ANPE et de l'Unedic, mais l'objectif affiché est aujourd'hui **la fusion totale de ces deux organismes**. L'accompagnement des demandeurs d'emploi a été renforcé, notamment grâce aux entretiens désormais mensuels avec un accompagnement personnel ;
- le lancement du débat « université-emploi » et du « service public de l'orientation » par le Premier ministre en 2006 a posé les bases de **formations universitaires plus qualifiantes**.

- *Réhabiliter le travail*

« *Faire du travail une valeur pour la jeunesse* », « *redonner envie de travailler aux Français* » et en leur montrant les avantages de l'emploi durable par rapport à la précarité de l'assistantat : tels étaient les objectifs que le gouvernement s'était fixé au début du quinquennat. Depuis cinq ans, des efforts considérables ont été faits pour faire en sorte que le travail soit mieux récompensé. Avec l'assouplissement des 35 heures dont nous avons déjà parlé, ceux qui désirent travailler d'avantage pour gagner plus peuvent le faire. L'action du gouvernement a eu comme objectif d'analyser les contraintes de cette réforme afin de mettre en place les souplesses nécessaires à chaque secteur d'activité et de gommer les freins à leur développement (par la remise en cause de l'application des jours compensatoires par exemple). La création de nombreuses primes de retour vers l'emploi (prime de mobilité par exemple) a eu pour effet de ne plus décourager les reprises d'activité.

La revalorisation du travail est aussi passée :

- par l'augmentation du SMIC horaire de + 25 % en cinq ans : une croissance jamais vue en termes réels ; un soutien au pouvoir d'achat des salariés modestes ; et surtout le moyen de

« creuser l'écart », pour que le travail paie davantage que l'assistance ;

- par le doublement sur cinq ans de la prime pour l'emploi (PPE), qui représente désormais presque l'équivalent d'un treizième mois au niveau du SMIC ; la PPE a également été améliorée pour mieux récompenser la reprise d'emploi à temps partiel par un demandeur d'emploi ; la réforme de l'impôt sur le revenu répond naturellement au même objectif ;
- par un meilleur contrôle de la recherche d'emploi par les chômeurs et les bénéficiaires de minima sociaux, pour un meilleur équilibre entre droits et devoirs ;
- et enfin en développant la participation et l'actionnariat salarié : au lieu de redistribuer une richesse qui n'a pas été produite (approche systématique des socialistes), permettre à tous ceux qui travaillent de bénéficier d'une partie de la création de richesses réalisée par leur entreprise.

2. Maîtriser les finances publiques et amorcer la réforme de l'Etat

Un effort sans précédent de maîtrise des dépenses de l'Etat a été accompli. On peut citer notamment à ce titre l'imposition d'une croissance nulle en euros constants pendant cinq ans (la norme « zéro volume ») et l'effort exceptionnel réalisé lors du dernier budget pour que la croissance des dépenses de l'Etat reste inférieure à l'inflation.

Même si la dette publique et le déficit budgétaire restent, comme on le sait, à un niveau préoccupant, un tournant décisif a été réalisé sous la dernière mandature en matière de contrôle des finances publiques. Il faut se souvenir qu'au début de la mandature présidentielle, en 2002, tous les voyants étaient au rouge. L'audit des finances publiques réalisé en juin 2002 avait révélé une dérive incontrôlée des dépenses et des embauches de fonctionnaires. Dans son rapport du 13 juin 2006 ¹, le député Gilles Carrez soulignait que les charges de l'Etat (entendues au sens large) ont crû entre 1997 et 2001 de 17 % (46 milliards d'euros). Le même Gilles Carrez se

¹ Rapport n° 3152.

félicite dans son rapport du 29 novembre 2006² de la rigueur budgétaire qui a prévalu depuis lors.

La dégradation semble désormais enrayée : avec un déficit ramené en dessous de 3 % en 2006, et 2,4 % prévus pour l'année 2007, la France a repris le contrôle de ses finances publiques. Pour la première fois depuis de longues années, le budget de l'Etat a été en 2006 en excédent primaire³.

La France est devenue, début 2007, le premier grand pays européen à sortir officiellement de la procédure de "déficit public excessif" par décision de la Commission. N'oublions pas que les différents gouvernements de gauche avaient laissé un déficit de 49 milliards d'euros en 2002. Ce déficit a été ramené, après cinq ans de gouvernement de droite, à 36 milliards d'euros. Le coût des mesures contre-productives léguées par la précédente majorité telles que les 35 heures ou les emplois-jeunes constituaient dès l'origine un handicap difficile à surmonter. Il d'autant plus remarquable qu'un tel rééquilibrage des dépenses publiques n'ait pas été fait au détriment des priorités fixées par le Président de la République : la sécurité, la défense, la justice, la recherche, et le logement – autant de questions qui avaient été largement négligées par les gouvernements de gauche successifs.

Depuis cinq ans, on constate que la réforme de l'Etat a cessé d'être une simple incantation pour se traduire enfin dans les faits.

La mise en place de la LOLF, à partir du budget 2006, a permis le passage d'une logique de reconduction aveugle des moyens à **une approche fondée sur les résultats, et l'évaluation de la performance.**

Les audits de modernisation lancés en 2005 ont passé au crible plus de 140 milliards d'euros de dépenses publiques ; le budget 2007 a largement fait appel au résultat de ces audits (par exemple : diminution des effectifs enseignants dans le secondaire).

De plus, des **opérations de modernisation de l'Etat** ont été lancées tous azimuts :

² Rapport n° 3469.

³ Solde avant paiement des intérêts.

- mise en place et montée en puissance des partenariats publics-privés ;
- politique active de cession par l'Etat de son patrimoine immobilier ;
- il y a cinq ans, la France était très en retard en matière d'« *e-administration* ». Elle est aujourd'hui jugée parmi les toutes premières en Europe ;
- réformes peu médiatisées mais profondes de la fonction publique, qui se refonde selon une logique de métiers :
 - o en 2006, le nombre de corps de la fonction publique a été réduit de 25 %, sans heurts, pour plus d'efficacité collective et de mobilité pour les agents ;
 - o la rémunération au mérite a été introduite en 2005 pour les directeurs d'administration centrale ;
 - o institution d'un service garanti dans les transports publics.

Toutes ces réformes ont été réalisées dans le dialogue social : l'accord signé en janvier 2006 entre Christian Jacob, ministre de la Fonction publique, et des organisations syndicales est le plus ambitieux depuis des décennies. Les gouvernements de gauche embauchaient des fonctionnaires à tour de bras (30 000 postes créés sous Jospin) pour masquer leur déficit de dialogue alors que durant le dernier quinquennat, la modernisation de l'Etat a été réalisée dans le dialogue avec les partenaires sociaux.

Deuxième Partie

DES POLITIQUES INSCRIVANT LA PROSPERITE DANS LA DUREE

1. Relancer l'économie et assurer sa croissance durable

Dans un monde de plus en plus concurrentiel, l'action gouvernementale a incité les PME et les grands donneurs d'ordres à se regrouper afin de créer des champions nationaux au niveau international. L'objectif d'une telle politique est d'assurer des avantages compétitifs durables pour se prémunir contre la mondialisation.

L'innovation, qui prend sa source dans la recherche et le développement, est essentielle pour notre avenir. L'objectif affiché par le gouvernement depuis cinq ans est de créer dans notre pays un des environnements européens les plus favorables aux investisseurs et aux jeunes entrepreneurs et de répartir de façon compétitive la recherche entre grandes et petites entreprises.

La France consacre aujourd'hui environ 0,95 % de son PIB pour sa recherche publique, mais seulement 1,25 % pour l'effort de recherche de ses entreprises. Le gouvernement marque donc un effort particulier pour promouvoir la recherche par les entreprises et le financement privé de la recherche. Comme nous le montrons ci-dessous, trois grands leviers ont été actionnés dans ce sens.

- *Des pôles de compétitivité pour une dynamique d'excellence*

Tout d'abord, les **pôles de compétitivité** ont été mis en place afin de créer des dynamiques d'excellence en partant des atouts et des projets des acteurs locaux (PME, grands groupes, universités, laboratoires etc.). Inspirés de succès locaux (Cosmetic Valley, Crolles, Sophia Antipolis, Saclay) et proposés par le rapport de Christian Blanc, ces pôles ont été lancés par le gouvernement de Jean-Pierre

Raffarin. Les aides de l'Etat ainsi mobilisées ont atteint 1,5 Milliards d'euros sur trois ans.

Pour atteindre une masse critique de Recherche et Développement suffisante et pour renforcer la compétitivité européenne en maintenant son industrie au niveau mondial, une mise en réseau à l'échelle européenne des initiatives nationales était indispensable. Dans ce contexte de partenariats autour de la R&D, le programme *Eurêka* et le PCRDT jouent un rôle essentiel en offrant des structures solides pour des projets de R&D européens. Ils sont complétés par d'autres partenariats européens, souvent interrégionaux, dont l'ambition est de créer des synergies et des échanges fructueux pour l'innovation. Parmi les partenariats bilatéraux, le partenariat franco-allemand est stratégique et se trouve consolidé par les mesures récemment mises en place. Enfin, dans un contexte européen, des partenaires européens doivent être conscients qu'ils peuvent s'organiser sous forme d'organisations juridiques européennes.

o *Une Agence de l'Innovation Industrielle pour doper l'innovation*

L'Agence pour l'Innovation Industrielle (AII) a été créée à l'initiative du Président de la République, à la suite d'un rapport confié à Jean-Louis Beffa, président de Saint-Gobain. Son but est de susciter, d'identifier et de sélectionner des programmes mobilisateurs pour l'innovation industrielle (PMII), de participer à leur financement et de procéder au contrôle et à l'évaluation périodique de ces programmes.

La création de l'AII marque le retour des grands programmes où l'Etat joue un rôle d'impulsion. Il s'agit de lancer des projets d'innovation à un horizon de dix ans, tout en s'adaptant à notre temps et à l'économie mondialisée (adaptation qui prend la forme de partenariat public-privé, de projets proposés par les industriels eux-mêmes, etc.).

Ces grands programmes d'innovation industrielle sont des programmes de recherche et développement concourant à la réalisation par les entreprises d'une activité de développement pré-concurrentielle.

L'Agence soutient des programmes mobilisateurs pour l'innovation industrielle proposés par des grandes entreprises pour des

activités qui dépassent leur R&D habituelle, en vue de les aider à atteindre une dimension mondiale, avec deux objectifs : les emplois hautement qualifiés et les exportations.

Dotée d'un budget d'intervention de deux milliards d'euros sur deux ans, l'agence doit financer à hauteur de 50 % les projets qu'elle soutient sous forme de subventions et d'avances remboursables. L'autre moitié est apportée par les industriels impliqués.

En 2006, après un an d'existence, l'AII avait déjà soutenu neuf programmes innovants auxquels elle apportera *in fine* plus de 700 millions d'euros. Ils devraient favoriser la création d'une dizaine de milliers d'emplois.

○ *Une loi sur la recherche et l'encouragement des fondations*

La loi sur la recherche a pour objectif d'accroître les moyens de la recherche publique et privée (6 milliards d'euros en trois ans, à partir de 2005), de refonder le système de recherche autour d'agences de moyens (l'ANR) et enfin d'articuler beaucoup plus fortement la recherche publique avec le monde de l'entreprise.

Les fondations françaises financent moins de 0,1 % des dépenses de recherche alors que les fondations américaines financent environ 4 % de ces dépenses. Afin d'inverser cette tendance, une réforme générale du mécénat et des fondations a été réalisée, à laquelle le ministère chargé de la Recherche a largement contribué. La loi du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations améliore de façon déterminante le régime fiscal des fondations reconnues d'utilité publique et celui des donateurs, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises.

▪ *Les initiatives pour les PME-PMI et le renforcement de l'entrepreneuriat*

Le deuxième volet de l'action entreprise depuis cinq ans pour relancer et consolider notre économie concerne les PME et les PMI. La France compte 2,5 millions de petites et moyennes entreprises qui emploient moins de 250 salariés. Elles représentent 99,8% des entreprises françaises, occupent près de 60% des salariés et génèrent plus de la moitié de la valeur ajoutée de notre pays. Les PME constituent le cœur de notre économie et d'importants gisements de

croissance et d'emplois. Cependant notre tissu économique souffre d'un manque d'entreprises de taille intermédiaire et nous peinons à transformer nos nombreuses PME à potentiel en champions économiques.

Depuis 2002, tout a été fait pour favoriser le développement des PME :

- **la loi pour l'initiative économique du 1er août 2003** a permis d'atteindre, en 2005, un nouveau record en termes de créations d'entreprises, avec 225.000 entreprises nouvelles, soit 50 000 (26 %) de plus que sur la période 1992-2002. Il convient de noter que l'objectif fixé par Jacques Chirac durant sa campagne de 2002 a été non seulement atteint, mais dépassé dès janvier 2007 : un million d'entreprises nouvelles ont été créées durant le quinquennat. Cette relance a un effet très positif sur l'emploi : environ 100.000 emplois durables sont en effet créés chaque année par ce surcroît d'entreprises nouvelles ;
- par la loi du 26 juillet 2005 de sauvegarde des entreprises et la loi du 2 août 2005 en faveur des PME, le gouvernement a donné de **nouvelles garanties aux créateurs et aux entrepreneurs** afin d'assurer la pérennité de leur activité : prévention des difficultés, réforme des procédures collectives, formation et accompagnement des créateurs, statut protecteur du conjoint du chef d'entreprise ;
- des mesures fiscales ont été adoptées en 2003 et 2005 afin de **réduire considérablement le coût de la transmission d'entreprise** et ainsi la favoriser. En particulier, l'importante réforme des plus-values de cession, adoptée en fin d'année, permettra à la France, dès 2006, de relever le défi du passage de relais des 700 000 chefs d'entreprises qui prendront leur retraite dans les dix ans à venir.

Au-delà des ces mesures, le gouvernement a présenté en février 2006 cinq programmes stratégiques visant à favoriser le développement de nos PME, au service de la croissance et de l'emploi.

Quel bilan dresser, à ce stade, de ces programmes ? Ils ont permis de simplifier considérablement la création d'entreprise (libre fixation du capital social pour SARL, allègement des procédures administratives...), de faciliter la transition entre le statut de salarié et celui d'entrepreneur. Par ailleurs, ils se sont accompagnés de moyens de financement par la création de fonds communs de placement à risque, d'avantages fiscaux. Les projets peuvent également bénéficier d'un accompagnement social se traduisant par exemple par le non versement de cotisations sociales provisionnelles ou définitives pendant les douze premiers mois suivant le début de leur activité ou encore le maintien de l'allocation de solidarité spécifique ou de l'allocation veuvage pour ceux qui se lance dans la création d'entreprise. Enfin ces programmes favorisent le développement et la transmission de l'entreprise par la modification des conditions d'application de l'exonération d'imposition sur les plus-values réalisées lors de la cession d'une entreprise ou encore par la création d'une réduction d'impôt égale à 25 % des intérêts d'emprunts versés au bénéfice des personnes qui s'endettent pour acquérir, dans le cadre d'une opération de reprise, des parts sociales ou des actions de sociétés non cotées.

- *Des réformes fiscales profondes pour valoriser le travail et rendre la France plus attractive*

Le troisième élément de la politique économique n'est certes pas le moins important : il s'agit de celui qui traite de la fiscalité.

Tout d'abord, il est nécessaire de rappeler que seule une réforme fiscale adossée à une politique d'amélioration de la gestion des dépenses publiques peut être réellement efficace. C'est la première fois depuis plus de trente ans qu'un gouvernement parvient à baisser les impôts et en même temps les dépenses de l'Etat. Le bilan de l'année 2006 en matière de gestion du budget mérite d'être mis en avant. Dans ce budget, la dépense, le déficit, la dette et les impôts ont tous été réduits. Nous restons encore très loin, néanmoins, d'un budget à l'équilibre.

L'impôt sur le revenu a baissé de 20 % depuis 2002. Cette promesse électorale de Jacques Chirac lors de la campagne

présidentielle de 2002 a été tenue en partie. Le choc subi par la croissance mondiale entre 2001 et 2003 explique que l'objectif de baisse d'un tiers n'ait pu être entièrement tenu.

Cette baisse de l'impôt sur le revenu concerne 3,7 millions de contribuables et en particulier ceux de la classe moyenne. **La baisse des impôts bénéficie à 80 % aux classes moyennes** que se soit au travers la baisse de l'IR ou de la revalorisation de la prime pour l'emploi qui profite à plus de 9 millions de Français. Deux exemples :

- un célibataire qui déclare 25 000 euros par an verra son IR baisser de plus de 15 % ;
- un couple avec deux enfants où chacun des conjoints gagne 2,5 fois le SMIC – donc 5 fois le SMIC au total – réalisera un gain de l'ordre de 10 %.

Plus de 70 % des 3,5 milliards d'euros qui seront restitués aux Français iront aux foyers dont le revenu annuel est compris entre 10 000 et 40 000 euros. Si l'on tient compte de l'effort réalisé sur la prime pour l'emploi (PPE), c'est au total près de 80 % de l'effort de baisse des impôts qui bénéficiera directement aux ménages moyens et modestes.

Le « bouclier fiscal » est un nouveau dispositif de plafonnement des impôts en fonction du revenu. Il concerne les particuliers et va s'appliquer pour la première fois à partir du 1er janvier 2007 pour les impôts payés en 2006. C'est une avancée considérable en matière de fiscalité en France. Au travers cette mesure, on limite le montant de l'impôt du contribuable à 60 % de ses revenus gagnés au cours de l'année précédente (un contribuable ayant payé en 2006 un impôt supérieur à 60 % de ses revenus de 2005 pourra obtenir un remboursement de l'excédant payé en 2007). Le gouvernement a eu comme ambition de **ne plus rendre l'impôt confiscatoire**. En effet, certains contribuables pouvaient être amenés à verser un impôt qui représentait 85, 100 voire, dans quelques cas exceptionnels, 130 % de ce qu'ils gagnaient.

Alors que la Gauche criait au scandale estimant qu'une fois de plus cette mesure n'allait bénéficier qu'aux riches, l'application du bouclier a révélé que **90 % des bénéficiaires sont des foyers situés dans les 10 % des foyers les moins riches**. Cette constatation

découle de la composition du bouclier lui-même. Son calcul prend en compte l'ensemble des impôts directs : IR, ISF et les impôts locaux attachés à la résidence principale.

Ces deux mesures phares – réforme de l'IR et bouclier fiscal – de la politique fiscale du gouvernement ont comme objectif commun de redonner un peu d'air aux ménages français qui se voient depuis plus de trente ans asphyxiés par la pression fiscale. Ces politiques vont ainsi laisser à chacun le fruit de son travail et augmenter de fait leur pouvoir d'achat.

Autre élément important, **la réforme de la taxe professionnelle** (annoncée par le Président dès 2004 et votée fin 2005) a consisté en un plafonnement de la TP à 3,5 % de la valeur ajoutée des entreprises. C'est un vrai ballon d'oxygène pour les industriels, qui payaient parfois des taux réels très élevés, et étaient ainsi poussés à délocaliser depuis la réforme Jospin.

Enfin, il faut saluer la réduction d'ISF en 2006 à hauteur de 75 % pour les titres détenus dans l'entreprise dont on est salarié ou mandataire social, en cas d'engagement de conservation. Cette mesure permet d'éviter les délocalisations fiscales et encourage la **détention durable du capital des entreprises françaises**.

2. Garantir l'approvisionnement énergétique

La maîtrise de l'approvisionnement en énergie constitue un des enjeux majeurs de la première moitié du XXI^e siècle. Face à une énergie fossile en voie de raréfaction et donc plus coûteuse, l'accession à des formes d'énergie plus avantageuses (ou bien une meilleure gestion des besoins en énergie) est d'abord une nécessité économique. De plus, le pouvoir de rétorsion des pays producteurs de pétrole à l'égard de ceux qui en sont dépendants constitue une menace pour la nation, c'est pourquoi la question de l'énergie est aussi une question politique. Enfin, le type d'énergie utilisée, sa quantité et ses conséquences sur l'environnement et le climat mettent cette question au cœur du danger écologique contemporain.

La politique énergétique a fait l'objet d'un débat national au printemps 2003. Le gouvernement a ensuite produit un livre blanc sur les énergies qui a suscité de nombreuses contributions dont

notamment plus de soixante contributions structurées de syndicats, partis politiques, organisations professionnelles et associations.

Enfin, un débat sans vote a été conduit à l'Assemblée nationale et au Sénat en mai 2004, avant que soit promulguée la loi de programme sur les orientations de la politique énergétique le 13 juillet 2005. Par la suite, une loi sur le secteur de l'énergie a été votée en 2006.

Les enjeux spécifiques liés à l'énergie et la plus grande interdépendance des politiques énergétiques nationales obligent désormais à intégrer la gestion du long terme, où la sécurité d'approvisionnement et la maîtrise de la consommation d'énergie demeurent des objectifs prioritaires.

- *Maîtriser la production d'énergie et assurer l'indépendance de la France vis-à-vis de son approvisionnement énergétique*

Pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et pour faire face à l'augmentation des prix du pétrole et du gaz, la loi de programme du 13 juillet 2005 sur les orientations de la politique énergétique fixe quatre objectifs :

- garantir la sécurité de l'approvisionnement,
- mieux préserver l'environnement et en particulier lutter contre l'effet de serre,
- garantir un prix compétitif de l'énergie tant pour les particulier que pour les industries,
- garantir l'accès de tous à l'énergie.

Cette conquête d'indépendance passe par la constitution de **champions européens** en terme d'hydrocarbures afin de disposer d'un pouvoir de négociation plus important face aux fournisseurs mondiaux. D'où l'action du gouvernement pour mener à terme le rapprochement entre Suez et Gaz de France, voulu par les deux entreprises.

L'indépendance française passe également par la **relance du programme nucléaire**. Dans ce domaine, il faut reconnaître que les gouvernements de gauche ont systématiquement freiné les actions de développement entreprises par les gouvernements de droite. Le renchérissement du coût du pétrole doit désormais être considéré

comme une donnée durable et non un à-coup conjoncturel, puisque la perspective d'un épuisement des réserves devient aujourd'hui une réalité. Moins coûteuse et facteur d'une précieuse indépendance énergétique, l'énergie nucléaire s'impose comme la seule solution efficace pour répondre à nos besoins énergétiques.

Depuis cinq ans, le gouvernement a développé de nombreuses actions en faveur du développement du nucléaire : la loi du 28 juin 2006 organisant la gestion des déchets nucléaires, l'ouverture du capital d'EDF, mesure nécessaire pour lui permettre d'accélérer ses investissements ; l'organisation d'un débat public sur le lancement de l'EPR ; le projet ITER et lancement par le CEA des premiers travaux sur les centrales nucléaires de quatrième génération.

- *Développer les énergies renouvelables*

Ce développement correspond aux besoins croissants de protection de l'environnement et d'assurance de l'avenir des générations futures.

Le développement des énergies renouvelables est principalement centré sur l'éolien, dont la capacité a doublé entre 2004 et 2005, mais aussi sur les biocarburants (colza et éthanol). Le gouvernement a d'ailleurs instauré des systèmes d'incitation fiscale pour encourager la population à utiliser des énergies propres (automobile, solaire etc.).

En plus des « textes », le gouvernement est dans l'action et stimule le développement des énergies durables : augmentation du crédit d'impôt pour les économies d'énergie et les énergies renouvelables (jusqu'à 50 %), pour l'acquisition d'une voiture « propre » (2 000 euros et 3000 euros si l'ancien véhicule est mis à la casse), surtaxe depuis le 1^{er} juillet 2006 sur les cartes grises pour les véhicules qui émettent le plus de carbone, modernisation de la taxe sur les véhicules de sociétés, dorénavant assise sur le CO₂, soutien fiscal aux biocarburants.

La France est actuellement premier producteur et consommateur en matière d'énergies renouvelables en Europe avec plus de 18 Mtep en 2004, soit une progression de 2 Mtep depuis 1990 :

- l'éolien a plus que doublé, en 2005 : on dénombrait fin 2005 757 MW installés contre 366 MW fin 2004. Il doublera encore cette année ;

- pour les énergies renouvelables thermiques dont le développement constitue une priorité, l'objectif affiché est une augmentation de 50 % d'ici à 2010 ;
- le gouvernement a en outre doublé le tarif de rachat de l'électricité photovoltaïque.

3. Protéger l'environnement et promouvoir le développement durable

Contrairement à l'écologie « politique » des Verts, le gouvernement, sous l'impulsion du Chef de l'Etat, place l'environnement au cœur des politiques publiques.

Depuis 2002, les mentalités ont nettement évolué et la France dispose désormais d'une politique nationale cohérente en matière de protection de l'environnement. C'est sur la base de ses réalisations concrètes que la France est devenue un véritable « porte-parole » du développement durable dans le monde. En effet la France respecte les objectifs fixés par le protocole de Kyoto : depuis cinq ans nous émettons 2 % de moins de CO₂ qu'en 1990. L'action menée par le gouvernement a permis d'améliorer la qualité de l'air : pour les oxydes d'azote et de soufre les émissions et les concentrations dans l'air ambiant poursuivent leur baisse. Les émissions d'oxydes d'azote ont ainsi été réduites de 20 % depuis cinq ans alors que celles de soufre ont baissé de 10 %. La fermeture des incinérateurs non conformes, le 28 décembre 2005, a permis de réduire par cent les niveaux d'émissions de dioxines par rapport à 1996.

A travers son ministre de l'Ecologie et du Développement durable, le gouvernement a, depuis plus d'un an, lancé de nombreuses initiatives et obtenu de nombreux résultats concrets pour que la France conserve sa position, nouvellement acquise, de leader en matière de protection de l'environnement.

La France a également pris position sur des questions climatiques d'ordre global. En effet, avec tous les ministres de l'Environnement de l'OCDE réunis à Paris en avril 2006, la France s'est engagée à approfondir la collaboration Nord-Sud en matière de lutte contre le changement climatique.

Annoncée lors de la campagne présidentielle de 2002, la **Charte pour l'environnement** avait été présentée par le Président de la

République lors de la cérémonie d'ouverture du Congrès fondateur de l'*Organisation mondiale des Cités et Gouvernements locaux unis*. L'aboutissement de ce projet, auquel Jacques Chirac a attaché une très grande importance, est certainement l'un des faits marquant de la mandature. Présentée comme priorité gouvernementale, elle fut une action phare de la ministre de l'Écologie et du Développement durable.

La Charte de l'environnement est désormais en France un texte à valeur constitutionnelle consacrant les droits de l'Homme et de la Société dans son Environnement. Cette charte, initiée par le Président de la République sous l'impulsion de Nicolas Hulot, répond aux exigences légitimes des citoyens en matière d'environnement.

La volonté d'inscrire cette Charte dans le Préambule de la Constitution du 4 octobre 1958 obéit à plusieurs motivations. Il s'agit de compléter de le Pacte sociale de la Nation à travers la consécration de principes fondamentaux (tels que le principe de précaution ou le principe pollueur-payeur) ; de garantir la primauté du développement durable ; et enfin d'assurer une solidarité globale sur cette question.

La Charte pour l'environnement a été ajoutée au préambule de la constitution française, s'ajoutant ainsi à la déclaration des Droits de l'Homme. Préparée pendant quatre par la commission Coppens, la Charte a été proposée par le gouvernement en juin 2003, entérinée par le Parlement le 28 février 2005, à 531 voix contre 23, et enfin promulguée par le Président de la République le 1^{er} mars 2005.

Cette charte contient 10 articles. Elle consacre un nouveau droit individuel, celui du droit de chacun à vivre dans un environnement équilibré et respectueux de sa santé (article 1^{er}). Outre les articles faisant référence aux principes fondamentaux, cette charte grave dans le marbre l'engagement de la sphère publique de promouvoir le développement durable (article 6). L'administration française doit par conséquent changer de culture et de mentalité pour arriver à une dynamique concrète de changement en faveur du développement durable sous toutes ses formes. Sans conteste, la démarche de développement durable concourt à la modernisation *in concreto* des administrations publiques françaises – la démarche des achats verts en est une illustration. Elles doivent plus que jamais répondre sur le terrain à la demande de citoyens dont les préoccupations et exigences environnementales montent en puissance.

Troisième Partie

POUR UNE FRANCE EXEMPLAIRE

Le mérite des différents gouvernements de ce quinquennat est d'avoir atteint les objectifs qu'ils s'étaient fixés alors que la France traversait une période de croissance relativement faible.

1. Les trois grands chantiers du mandat

- *Les politiques de santé pour une population mieux soignée*
 - *Une Agence de l'Innovation Industrielle pour doper l'innovation*

La lutte contre le cancer fut l'un des grands chantiers nationaux présenté par le Président de la République le 14 juillet 2002. Sous la direction du ministre de la Santé, Jean-François Mattei, et de la ministre déléguée à la Recherche et aux Nouvelles Technologies, Claudie Haigneré, un plan cancer a été élaboré et présenté par Jacques Chirac huit mois plus tard, en mars 2003.

Le Plan cancer a comme ambition de répondre aux besoins de l'ensemble des personnes confrontées à ce fléau grandissant : patients, proches et professionnels. Pour cela, le gouvernement a conduit une politique d'envergure.

Cette initiative gouvernementale a le mérite de s'attaquer à un mal national. En effet, chaque année 280 000 nouveaux cas sont diagnostiqués. Le cancer tue 150 000 personnes par an. En dix ans, il aura causé autant de morts que la première guerre mondiale !

Le Plan cancer qui a pour ambition la mobilisation nationale comprend 70 mesures s'articulant autour de cinq axes :

- **la prévention** qui nécessite un travail quotidien afin d'imposer une mutation culturelle. Ce premier axe vise à développer la connaissance de l'évolution du cancer, à lutter contre le tabac et les cancers professionnels et environnementaux, à prévenir les risques et à promouvoir les attitudes favorables à la santé. La mortalité prématurée est en

France environ 20 % plus élevée que pour le reste de l'Europe. D'où l'importance du dispositif préventif ;

- **le dépistage** est primordial. Aujourd'hui encore, nombre de cas sont diagnostiqués trop tard pour les traitements soient pleinement efficaces ;
- **la personnalisation de la qualité des soins**. Le Plan veut transformer radicalement la façon de soigner le cancer. Quatre orientations ont été décidées 1) coordonner systématiquement les soins en ville et à l'hôpital, 2) donner l'accès à l'information pour le patient, 3) être plus attentifs envers les patients et 4) offrir l'accès le plus large à l'innovation diagnostique et thérapeutique ;
- la mise en place d'**un accompagnement social plus humain et plus solidaire**. Le choc psychologique qu'apporte une telle maladie est très important. Les dispositifs de maintien ou de retour à l'emploi vont être repensés ainsi que le maintien à domicile. L'accès aux prêts et assurances va être élargi et l'accès dans des associations de soutien facilité ;
- **la formation** doit être mieux adaptée à la réalité du cancer. Ainsi, la formation initiale en oncologie va être réformée, l'encadrement des services formateurs accru, et l'organisation de la formation améliorée ;
- de grands ensembles de recherches seront constitués assurant un continuum entre recherche et soins.

Aujourd'hui, les estimations de survie relative à cinq ans sont pour les hommes de 40 %, pour les femmes de 60 % et pour les enfants de plus de 75 %. Ces chiffres sont supérieurs à la moyenne européenne traduisant la meilleure performance du dispositif de soins français. Le Plan cancer est donc porteur de grands espoirs. Il n'est pas exagéré de dire que sa réalisation peut être rangée parmi les grands succès du quinquennat 2002-2007.

○ *Plan Hôpital*

La France, depuis maintenant plusieurs décennies, peut se targuer de disposer d'un des meilleurs systèmes de santé au monde. Si ce n'est le meilleur.

Alors que nous disposons de professionnels du monde médical hautement qualifiés, la France ne dispose pas ou ne se donne pas les

moyens et les infrastructures adéquates pour que ces derniers pratiquent la médecine dans les meilleures conditions. C'est sur ce bilan que le gouvernement, sous la direction du ministre de la Santé Xavier Bertrand, a décidé le Plan hôpital 2007.

Ambitieuse, la réforme hospitalière a comme mission de faciliter la réalisation des projets, de repenser les modes de financement des établissements publics et privés afin de leur offrir de nouvelles perspectives de développement.

La structure des soins connaissait jusqu'à présent deux systèmes de financement : la dotation globale (public ou semi-public) et le système de tarification à la journée et de forfait (privé). La coexistence de ces deux systèmes produit bien des effets pervers. N'étant ni comparables, ni compatibles et freinant, en conséquence, les coopérations, une refonte complète du système a été proposée. On s'oriente résolument vers une tarification à l'activité.

Les bénéfices attendus sont :

- une plus grande médicalisation du financement,
- une responsabilisation des acteurs,
- une équité de traitement,
- le développement des outils de pilotage médico-économiques (contrôle de gestion).

L'application de cette réforme est accompagnée d'un suivi fort dont la mission sera d'évaluer les impacts de la réforme sur l'activité et l'offre des soins, ainsi que sur leur efficacité et leur qualité. Enfin, le suivi se devra d'apporter des solutions adaptées aux établissements rencontrant les plus grandes difficultés.

○ *Réforme de l'assurance maladie*

La France, depuis maintenant plusieurs décennies, peut se targuer de disposer d'un des meilleurs systèmes de santé au monde. Si ce n'est le meilleur.

Depuis sa création en 1945, la Sécurité Sociale n'a eu de cesse de se développer afin de s'adapter aux réalités et aux exigences d'un système de santé se voulant quasi-gratuit pour tous. L'Etat doit supporter le coût de l'assurance maladie.

Quelques chiffres méritent d'être rappelés :

- 99 % des Français bénéficient de l'Assurance maladie,

- un milliard de demandes de remboursement sont traitées par an,
- les dépenses médicales remboursées par la Sécurité Sociale ont représenté 125 milliards d'euros en 2003,
- le taux de remboursement est en moyenne de 95 % à l'hôpital, 80 % pour les honoraires médicaux.

« **Soigner mieux en dépensant mieux** » : tel est l'objectif de la réforme proposée par le gouvernement. Tout comme le Plan hôpital 2007, la réforme de l'assurance maladie se veut ambitieuse : elle veut, à moindre coût, garantir l'existence d'un système d'assurance maladie public et universel permettant l'égalité d'accès aux soins, la qualité des soins et la solidarité.

L'objectif affiché est de réaliser 15 milliards euros d'économie. Ces mesures s'articulent autour de trois axes :

- rationalisation et amélioration de la cohérence de l'offre de soins (9,8 milliards d'euros) : coordination autour du médecin traitant, développement des génériques, etc.,
- participation des usagers (1 milliard d'euros) : versement d'un euro par consultation,
- instauration des recettes nouvelles (4,2 milliards d'euros) : revue de la CSG, hausse de la contribution sociale des sociétés, etc.

Le gouvernement a, par ailleurs, axé son action sur l'amélioration des contrôles, notamment sur les arrêts de travail.

▪ *La politique en faveur de la dépendance*

La loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005 a apporté des évolutions fondamentales pour répondre aux attentes des personnes handicapées.

En 2005, on recensait plus de cinq millions de personnes handicapées en France, soit près de 10 % de la population. Soucieux d'offrir les moyens d'une réelle citoyenneté aux personnes handicapées, Jacques Chirac avait pris en 2002 la décision de faire de l'insertion des personnes handicapées l'un des « trois grands chantiers » de son quinquennat. Ambition qui s'inscrivait dans une

volonté de « renforcer notre cohésion nationale pour davantage de justice et donc davantage d'attention aux plus vulnérables ».

Trois ans plus tard, en 2005, l'adoption de la loi traduisait la volonté de sensibiliser la société civile ainsi que les employeurs à cette problématique. Toute personne handicapée a le droit « à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale ».

Cette politique volontariste concrétise des principes forts :

- l'accessibilité généralisée pour tous les domaines de la vie sociale (éducation, emploi, cadre bâti, transports...),
- le droit à compensation des conséquences du handicap,
- la participation et la proximité, mis en œuvre par la création des Maisons départementales des personnes handicapées.

▪ *Une politique de sécurité efficace*

Une lutte déterminée contre la délinquance et la criminalité : l'action gouvernementale peut se féliciter du travail accompli en matière de délinquance. Sous le mandat actuel, la délinquance générale et la délinquance de voie publique ont baissé, respectivement, de 8,8 % et 23,7 % contre une augmentation de 14,5 % et 10,5 % sous Jospin. Pour la quatrième année consécutive, la délinquance a reculé en France (3,4 % en 2003, 3,8 % en 2004, 1,3 % en 2005 et 1,3 % en 2006).

Le gouvernement a eu le courage d'entreprendre une politique de fermeté là où la gauche ne voyait dans la hausse de l'insécurité qu'un fantasme sociétal.

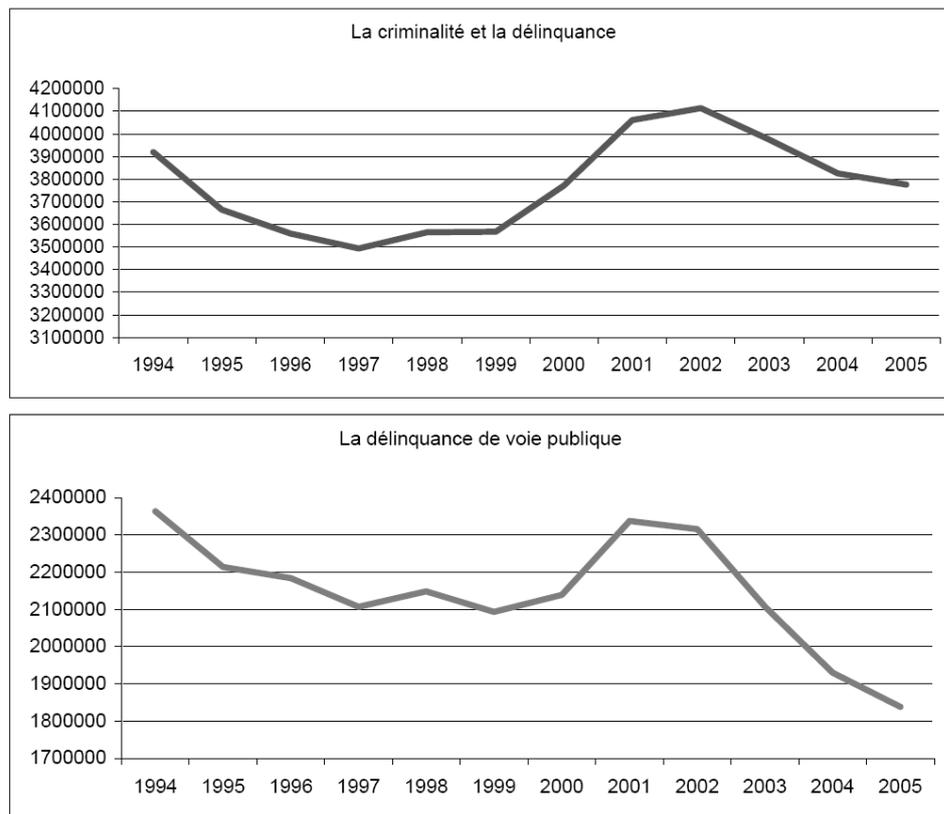
L'action du ministère de l'Intérieur a conduit à reconquérir les zones de non droit en « vidant » les commissariats de ses agents en les affectant à des missions de terrain. Par ailleurs, l'application des procédures de comparution immédiate a réduit le sentiment d'impunité.

En matière de lutte contre le terrorisme, le ministre de l'Intérieur a pensé de nouvelles mesures, des mesures adaptées au monde tel qu'il est aujourd'hui. Ainsi, de nouveaux moyens de lutte ont été proposés et alloués avec la loi du 23 janvier 2006.

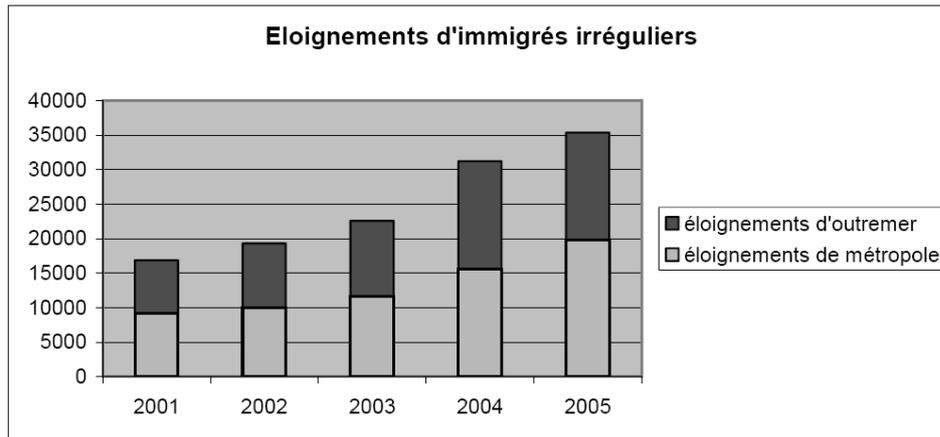
De plus, la politique menée depuis cinq ans s'est efforcée d'adapter la justice aux évolutions de la société :

- amélioration de l'aide aux victimes (numéro de téléphone, système Alerte Enlèvement) ;
- renforcement de la lutte contre la récidive et poursuivons l'effort en matière de justice pénale (13 200 places de prison et sept établissements pour mineurs sont en construction).

Enfin, l'accent a été particulièrement mis sur la lutte contre l'immigration illégale. La rigueur cette matière constitue un élément essentiel d'une politique d'immigration. Il ne s'agit pas de fermer les frontières, mais de contrôler les flux migratoires afin de faire venir une main d'œuvre qualifiée qui pourra aisément s'insérer dans notre tissu économique et culturel.



Le complément de toute politique d'immigration est, bien entendu, une politique de co-développement volontariste avec les pays d'Afrique notamment.



- *L'insécurité routière en recul*

La lutte contre l'insécurité routière, présentée comme priorité nationale par le Président la République, est l'une des grandes victoires que l'on peut attribuer aux différents gouvernements de ce quinquennat. Les actions du ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, combinées à celles des ministres du transport, Gilles de Robien et Dominique Perben, ont permis de lutter efficacement face à ce fléau inacceptable. Les politiques d'accroissement des contrôles et d'aggravation des sanctions mais aussi celle de formation et d'information sont à l'origine de l'émergence d'une culture « sécurité routière ».

L'introduction des nouveaux systèmes de contrôle le long de nos routes et le renforcement des sanctions ont permis à la France de devenir un des bons élèves européens en matière de sécurité routière. Grâce à cette politique, plus de 3 000 vies ont été sauvées en cinq ans. Dominique Perben, ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, a présenté le 10 janvier 2007 les chiffres de la sécurité routière de l'année 2006.

Le nombre de personnes tuées (décès à trente jours) s'élève à 4 703, en baisse de 11,6 % par rapport à 2005. Cette baisse est la troisième plus forte baisse jamais enregistrée en France, après les baisses historiques de 1974 et 2003. C'est en outre la première fois que le nombre de victimes de la route est passé sous la barre des 5 000 avec la comptabilisation des décès à trente jours selon les normes européennes (en 2005 : 5 318 tués à trente jours).

En 2006, les systèmes de contrôle automatique ont révélé plus de six millions d'infractions. Ce constat marque le besoin de continuer à mener une politique intense et continue en matière de sécurité routière. Les changements culturels, de ce point de vue, restent encore insuffisants. Bien que la politique menée fasse l'objet de critiques, elle a prouvé qu'elle était efficace.

2. Assurer la cohésion sociale et organiser la rénovation urbaine

Entré en application dans le courant de l'année 2005, le Plan de cohésion sociale agit simultanément sur trois leviers fondamentaux : l'emploi, le logement et l'égalité des chances. Ce plan a été doté de moyens exceptionnels : 12,8 milliards d'euros sur cinq ans. Il comporte 20 programmes et 107 mesures.

Le plan de cohésion sociale a pour ambition de redonner à chacun la possibilité de vivre dignement au sein de notre communauté nationale, c'est la volonté du président de la République. Il permet une mobilisation sans précédent de moyens importants dans la durée. Que ce soit sur l'emploi, le logement, l'égalité des chances, un ensemble de mesures concrètes sont d'ores et déjà prises et se mettent en place rapidement.

Sur le plan de l'emploi, le Plan de cohésion sociale a eu des résultats très satisfaisants et a permis de réduire de façon conséquente le chômage qui ne représente que 8,7 % fin 2006 avec une baisse de 10 % rien que pour l'année 2006.

En matière de logement, le programme national de rénovation urbaine vise à transformer en profondeur, d'ici 2013, 530 quartiers en difficulté (démolitions, reconstructions, réhabilitations de logements). A ce jour, plus de 25 milliards d'euros de travaux ont été approuvés, ainsi que 8 milliards d'euros d'aide de l'agence nationale de la rénovation urbaine, pour 383 quartiers. L'objectif du gouvernement est de rendre effectif l'accès de tous à un logement confortable en renforçant les mécanismes d'attribution des logements sociaux. Parallèlement, pour limiter la hausse excessive des loyers, le gouvernement a mis en place un nouvel indice de référence non plus basé uniquement sur l'indice de la construction mais prenant en compte l'évolution du pouvoir d'achat des ménages.

Grâce au plan de cohésion sociale et au pacte national pour le logement, ce sont :

- 432 000 logements qui ont été mis en chantier au cours des douze derniers mois,
- 80 000 nouveaux logements locatifs sociaux qui ont été financés en 2005 (ils seront entre 90 et 95 000 en 2006),
- 50 000 emplois directs dans le bâtiment qui ont été créés en 2006 grâce à la relance de la construction de logements,
- 28 000 logements qui ont été conventionnés en 2005 dans le parc locatif privé avec les aides de l'Anah (35 000 attendus en 2006),
- 200 000 prêts à taux zéro pour l'accès social à la propriété qui ont été souscrits en 2005 (contre 80 000 en 2004), avec un objectif de 250 000 en 2006.

Conformément à la volonté du Président d'inscrire la France dans une croissance respectueuse de l'environnement, un plan de développement durable spécifique au logement a été mis en place. Ce plan s'oriente autour de trois axes :

- accroître les exigences en matière de consommation d'énergie pour les logements neufs,
- créer un plan d'amélioration de l'habitat,
- informer les citoyens sur la performance énergétique des logements grâce à l'étiquette énergie.

Depuis le 1er novembre 2006, l'obligation de réaliser un diagnostic énergétique avant la vente d'un logement ou d'un bâtiment est effective. Ainsi, pour certaines catégories de logements proposés à la vente, le diagnostic de performance énergétique comporte une évaluation par le calcul des consommations annuelles d'énergie.

Concernant l'égalité des chances le Plan de cohésion sociale a prévu un programme suivant six objectifs :

- accompagner les enfants en fragilité,
- accompagner les collégiens en difficulté et rénover l'éducation prioritaire,
- promouvoir l'égalité des chances entre les territoires,
- restaurer le lien social,

- restaurer l'accueil et l'intégration des populations immigrées,
- lutter contre les discriminations.

Pour concrétiser ces objectifs deux organismes ont été créés :

- la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) créée le 30 décembre 2004 et dont les missions sont :
 - o mettre en œuvre le service civil volontaire,
 - o informer et sensibiliser le public sur la thématique de la discrimination,
 - o accompagner les personnes discriminées,
 - o valoriser et diffuser des bonnes pratiques.
- l'Agence nationale pour la Cohésion sociale et l'Égalité des chances (ANCSEC), créée le 19 octobre 2006 et dont les missions sont :
 - o soutenir les actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville et les actions pour l'intégration des populations immigrées,
 - o participer à la lutte contre les discriminations,
 - o contribuer à la lutte contre l'illettrisme,
 - o mettre en œuvre le service civil volontaire.

Aujourd'hui, ce sont :

- 200 000 contrats d'accueil et d'intégration signés,
- 520 équipes de réussite éducative qui suivent 80 000 enfants et adolescents,
- 21 internats qui accueillent 300 élèves.

Au total, 62 millions d'euros ont été dégagés en 2005 dans le processus de réussite éducative, 99 millions en 2006, et 135 millions sont prévus en 2007.

3. Rationaliser l'aide aux pays pauvres et maîtriser les flux migratoires

La fin de la mandature de Jacques Chirac aura été marquée par la volonté d'apporter un soutien significatif au développement des pays pauvres, notamment en Afrique.

▪ *Une aide au développement renforcée*

L'aide française reste largement bilatérale, celle-ci représente 66 % de notre aide aux pays pauvres (APD) en 2002. Ce niveau est cependant en légère baisse par rapport à la moyenne du milieu des années 1990 (75 %), en raison principalement de l'augmentation importante des niveaux de l'aide européenne, mais s'est accrue à nouveau en 2003 et 2004, sous l'effet des allègements de dette consentis dans le cadre de l'initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE).

La croissance de la part communautaire de l'aide française, déjà constatée à la fin des années 1990, se poursuit et s'accélère même, puisqu'elle passe de 750 Millions d'euros en 1999 à 1,365 Milliards d'euros en 2002 et continue à croître.

L'aide multilatérale reste globalement stable, avec un volume de 620 millions en 2002, soit 11 % de notre aide totale.

L'action gouvernementale en matière d'aides aux pays en développement (APD) est orientée autour de plusieurs grands principes : priorité donnée à l'Afrique, engagement pour les biens publics mondiaux et une régulation de la mondialisation, développement durable, gouvernance démocratique, diversité culturelle et francophonie. Ces orientations conservent toute leur pertinence pour l'action internationale de la France.

Plus spécifiquement, la France a décidé en juillet 2004 de mieux clarifier les objectifs de l'aide française. Une politique plus sélective et rendue plus claire a été mise en œuvre afin de traduire précisément la contribution de la France à la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire (ODM) :

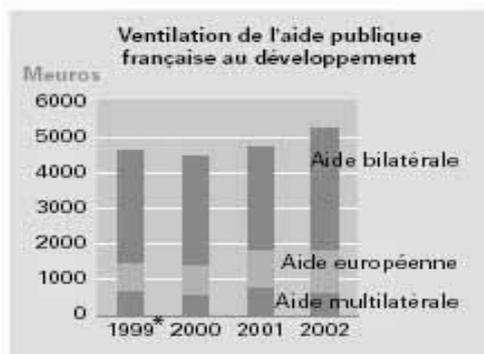
- l'éducation pour tous (enseignement de base notamment),
- l'eau et l'assainissement : réduire de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement d'ici à 2015,
- la santé et la lutte contre le SIDA : question de l'accès aux médicaments,
- l'agriculture et la sécurité alimentaire, en contribuant à l'objectif de réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de population souffrant de la faim,

- le développement des infrastructures en Afrique subsaharienne, en favorisant notamment les infrastructures régionales,
- la protection de l'environnement et de la biodiversité dans les pays en développement, notamment dans le domaine forestier.

L'aide française au développement en chiffres

Aide publique française au développement (en millions d'euros)

	1999*	2000	2001**	2002**
Aide bilatérale	3 248	3 069	3 016	3 288
Aide multilatérale	669	526	751	706
Aide européenne	750	859	1 026	1 360
Total	4 667	4 454	4 793	5 354
PIB en Milliards d'euros	1 344	1 394	1 426	1 468
APD/PIB	0,35 %	0,32 %	0,34 %	0,36 %



* chiffres à périmètre géographique constant – référence CAD 2000
 ** prévision d'exécution associée au projet de loi de Finances 2002 révisé
 *** dépenses non ventilables géographiquement

▪ *Une politique de développement plus cohérente*

La France accueille sur son territoire des populations étrangères en provenance des pays en développement, ou émergents, dont le total est estimé en 2002 à plus de 3,3 millions. Elle figure parmi les premiers pays d'accueil. Plus de 45 % de ces migrants proviennent du Maghreb et d'Afrique francophone. Comment mieux canaliser vers le développement de leurs pays d'origine les formidables énergies générées par les diasporas installées dans notre pays ? C'est l'immense défi qu'entend relever le co-développement.

La mise en œuvre repose sur l'ouverture de deux chantiers :

- canaliser l'épargne des migrants vers l'investissement, productif ou non,
- mobiliser les élites des diasporas sur le développement de leurs pays d'origine.

La volonté conjointe de promouvoir une politique de co-développement a donné lieu à des conventions spécifiques avec le Sénégal et le Mali et est inscrite dans les accords de coopération franco-marocains signés par le Premier ministre le 25 juillet dernier.

Le lien entre commerce et développement s'intègre désormais dans les stratégies des pays donateurs comme la France. Elle soutient financièrement les efforts déployés par les organisations internationales OMC, Banque mondiale, FMI, CNUDED, PNUD, qui visent à coordonner l'assistance technique en matière de commerce. Le gouvernement a décidé en 2002 que la France contribuerait aussi à cette démarche par un plan national d'assistance au renforcement des capacités commerciales.

Ces coopérations rentrent dans le cadre de la politique d'immigration voulue par le ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy. En effet, les mesures élaborées par ce dernier visant à mettre en place une politique d'immigration choisie sont prises dans la perspective d'un développement durable entre les pays. Il s'agit, pour prendre le cas de la médecine, de former des immigrés dans leur spécialité en contrepartie de leur travail dans des hôpitaux français mais à la condition qu'au terme de leur formation, ces personnes retournent dans leur pays pour contribuer à leur développement. Sans ce retour

au pays des personnes formées, il est impossible d'enclencher le cercle vertueux du développement local.

En matière d'immigration, l'Etat a compris qu'il était moins nécessaire de créer de nouvelles lois que d'appliquer les anciennes. En effet, le gouvernement s'est donné les moyens de mener une action ferme contre l'immigration clandestine en réformant le droit d'asile, en passant de 700 à 1600 places de rétention administrative et en refusant toute régularisation massive. Par ailleurs, la fermeture du centre de Sangatte dans le Nord a eu pour effet de briser la chaîne de l'immigration clandestine en direction de l'Angleterre. Cette décision cohérente avec la politique de maîtrise des flux migratoires démontre la volonté et la fermeté du gouvernement. La juste application de cette politique s'est traduite par le record du nombre de reconduite à la frontière en 2006.

Le contrôle des flux migratoires passe également par une maîtrise de l'émigration. La diminution de la pression fiscale, dont nous avons parlé dans une précédente partie, a constitué une avancée essentielle propre à limiter la fuite des entrepreneurs et des capitaux à l'étranger (même si beaucoup reste à faire dans ce domaine).

- *Faire entendre la voix de la France dans le monde*

C'est la vision multiculturelle du monde et l'attention à la diversité des peuples qui a constamment influencé la ligne diplomatique de Jacques Chirac.

Cette diplomatie possède des conceptions claires et affirmées. Le Président a multiplié les liens avec le monde arabe, le gouvernement chinois, l'Allemagne, les nations africaines. À l'opposé des Etats-Unis, Jacques Chirac estime absurde de vouloir démocratiser la planète ; la démocratie et les droits de l'homme lui semblent un produit de l'histoire occidentale qui ne peut s'adapter rapidement et en l'état à la civilisation chinoise ou arabe par exemple. C'est enfin à travers le prisme de sa vision du monde et de ses thèmes de prédilection – le financement du développement des pays pauvres, le dialogue entre les civilisations, l'environnement et le règlement des crises par l'action collective dans un cadre multilatéral l'ONU – que le Président continue de traiter les crises du moment : Proche-Orient, Darfour ou le nucléaire iranien, pour citer les plus récentes.

À partir de cette diplomatie, le Président aura perpétué la singularité de la diplomatie française, dans la tradition classique gaulliste : maintien du rôle de la France sur la scène internationale et développement du réseau culturel français à l'étranger (en particulier pour la défense de la langue française dans les organisations internationales et la création d'une chaîne française de télévision d'informations en continu).

En Europe, il n'aura cessé de soutenir la monnaie unique et l'élargissement, en considérant que l'un et l'autre bâtissaient un pôle d'équilibre avec les Etats-Unis.

Avec la contribution internationale de solidarité sur les billets d'avion, Jacques Chirac aura réussi à démontrer l'intérêt et l'implication de la France pour l'accompagnement des pays en voie de développement. Cette proposition a comme horizon le long terme. Le souhait du Président de la République est de redistribuer les fruits de la mondialisation de façon souple et équitable. Le cœur du projet est de financer grâce aux ressources stables et prévisibles de la contribution sur les billets d'avion des programmes de développement qui exigent un financement régulier, comme par exemple la mise sous traitement anti-rétroviral (ARV). En France, le produit de cette contribution rapportera en année pleine 200 millions d'euros.

CONCLUSION

Les travaux accomplis par les deux gouvernements de Jacques Chirac sont, comme on le voit, conséquents. Ce mandat, le premier de cinq ans sous la V^{ème} République, a été conduit tambour battant.

C'était, à l'échelle d'un vieux pays comme le nôtre un temps très court pour à la fois sortir de l'ornière socialiste, s'élancer sur les chemins de la modernisation tout en s'armant pour faire front aux défis de la mondialisation. Des équipes d'une grande compétence, des personnalités dont certaines laisseront vraisemblablement une trace dans l'Histoire ont participé aux grands chantiers engagés par le Président de la République. Au-delà des retours des fondamentaux économiques le cœur de la nation a vécu au rythme de nos valeurs républicaines réaffirmées. La voix de la France s'est faite entendre.

Dans l'esprit populaire, la présidence de Jacques Chirac restera certainement associée à la réaffirmation des principes républicains essentiels. La position ferme sur le voile islamique ; la lutte contre toutes les formes de fondamentalismes et d'extrémismes ; la réaffirmation de l'importance de la laïcité comme fondement de la République ; autant de facettes d'un combat mené avec constance au cours des deux derniers mandats présidentiels. Au moment où la menace terroriste constitue la manifestation la plus violente de la constitution progressive d'un front alternatif à nos valeurs, il était urgent de réaffirmer avec force les principes fondateurs du pacte social républicain. C'est ce que le président de la République s'est attaché à faire avec succès depuis son élection. Nul doute que son successeur, quelle que soit sa couleur politique, pourra lui savoir gré d'avoir su tenir un tel cap dans des circonstances difficiles.

Au fil des réformes, cette présidence a permis l'émergence d'une approche et d'un modèle fait d'efficacité et d'humanité que les Français vont très vite adopter et probablement amplifier.

**Précédentes parutions de *Nouvelles Visions*
éditées par la Fondation Concorde**

En 2001,

janvier : *La Mondialisation – Un monde nouveau, une chance pour l’avenir.*

avril : *L’Administration du nouveau siècle – Les nécessaires réformes.*

mai : *L’Environnement, nouvelle frontière politique.*

juin : *Une fiscalité pour une France ouverte – Moins d’impôts pour chaque Français.*

octobre : *Revitaliser l’économie d’en-bas – Décentraliser l’initiative, libérer les énergies.*

novembre : *Pour un ministère du développement durable – Contribution d’un groupe du Corps des mines pour la réforme de l’Etat.*

En 2002,

janvier : *Mobiliser la société civile – Fondations et associations au service de l’intérêt général.*

février : *Définir une stratégie de défense et de sécurité après le 11 septembre 2001.*

mars : *EDF : libérer l’énergie, garantir l’avenir. (1^{ère} édition)*

juin : *EDF : libérer l’énergie, garantir l’avenir. (2^{ème} édition)*

octobre : *Caisse des Dépôts et Consignations – Repenser le rôle de l’établissement et sa place dans le secteur*

fin novembre : *Retour à la compétitivité ou régression sociale.*

En 2003,

janvier : *L’emploi et le travail en France – L’impact des 35 heures.*

avril : *Renforcer les petites industries – Organiser les réseaux de proximité et revitaliser l’économie d’en bas.*

juillet : *Débat public sur l’énergie : libérer l’énergie – Eléments de réflexion sur une nouvelle fusion EDF / GDF.*

novembre : *Français et Américains : l'autre rive.*

En 2004,

janvier : *Propositions d'actions régionales pour l'emploi et le dynamisme des territoires (1^{er} fascicule).*

février : *Propositions d'actions régionales pour l'emploi et le dynamisme des territoires (2^{ème} fascicule).*

juillet : *Libérons les fondations – Pour créer des emplois et mieux servir l'intérêt général.*

novembre : *L'emploi en France a besoin d'entrepreneurs et de capitaux français – l'ISF en question.*

En 2005,

avril : *Baromètre de la confiance.*

mai : *Renforçons nos tissus économiques pour faire face à la mondialisation – Sécurisons les salariés les plus exposés.*

juin : *Politique énergétique de la France à horizon 2050. Un atout au service du développement durable.*

octobre : *Santé et environnement.*

novembre : *Lutte contre le chômage – Pourquoi il faut baisser les impôts en France !*

En 2006,

mars : *Baromètre de la confiance.*

mai : *Enraciner l'enseignement supérieur dans la société de la connaissance. Dix mesures pour transformer l'enseignement supérieur en cinq ans.*

juin : *Nous ne paierons pas vos dettes, comment s'en sortir ?*

octobre : *Pour une société de la connaissance.*

Réussir l'université du XXI^{ème} siècle.